

Les instances de gouvernance du Frio

Coordination Sud porte depuis 2007 le Frio, outil de renforcement des ONG françaises. Les orientations stratégiques du fonds sont validées par le Conseil d'administration de Coordination SUD.

Un comité de décision assure les fonctions d'examen et de sélection des actions de renforcement proposées par les ONG.

Fonctions

- Examiner les demandes de cofinancement formulées par les bénéficiaires et donner les autorisations d'engagements du fonds sur les dossiers retenus par le comité de décision ;
- Examiner les bilans réguliers des activités du fonds ;

Composition

- 6 à 7 personnes ressources choisies pour leurs compétences / expériences professionnelles dans les différents champs du renforcement. Ces représentants sont élus par le comité de surveillance.
- 1 représentant de l'administration française en tant que membre observateur.

Nom	Fonction	Organisation	Mandat
Charles Emmanuel Ballanger	Directeur	Aide et Action	2018-2019
Jean-Marc CIVIERE	Responsable du développement	Projets Plus Actions	2018-2019
Marina OGIER	Responsable du Département programmes, référente genre	CARE France	2018-2019
Clotilde Bato	Directrice	SOL	2018-2019
Gaëlle Gandema	Responsable du pôle partenariat	Initiative Développement	2018-2019
Laurence Janin	Responsable de la recherche de financements	Centre Primo Levi	2017-2018

Fonctionnement

Le comité de décision est animé par le secrétariat technique du Frio. Chaque membre du comité a en charge la présentation d'un dossier complet.

Principes d'intervention du comité de décision :

- Confidentialité : les informations contenues dans les dossiers présentés lors du comité de décision sont strictement confidentiels. L'ensemble des dossiers est envoyé à chaque membre du comité de décision avant la réunion, celui-ci s'engage à ne pas les diffuser.
- Critères de sélection des dossiers : le comité de décision sélectionne les actions sur la base d'une grille d'évaluation mise à leur disposition. Le comité s'attache à comprendre le besoin de renforcement exprimé par l'ONG et s'assurer que les activités proposées sont en cohérence avec ce besoin.
- Instruction des dossiers : chaque membre du comité est responsabilisé sur un ou plusieurs dossiers. Il anime le débat sur les dossiers dont il a la charge secondé par le secrétariat technique.
- Prise de décision : la « prise de décision » est collective. Un temps de débat suffisant est prévu sur chaque projet.
- Partie prenante de l'ONG qui émerge au fonds : si le secrétariat technique confie à un membre du comité la présentation du dossier d'une ONG avec laquelle il a eu un quelconque lien, le membre s'engage à informer le secrétariat technique qui le déchargera de la présentation du dossier.

- Emargement au FRIO des ONG représentées au comité : les membres du comité sont présents en tant que personnes ressources, et non en tant que salarié/bénévole de leur ONG. Si l'ONG dans laquelle ils exercent une fonction salariée ou bénévole présente un dossier le Frio, le membre du comité de décision ne prend pas part à l'examen et à la sélection du dossier.
- Disponibilité : les membres du comité de décision s'engagent à prendre connaissance des dossiers présentés, être présents lors des comités et autres réunions liés au fonctionnement du fonds. Cette disponibilité est évaluée à 4 à 5 demi-journées par an pour instruction des dossiers et tenue des comités.